



ASp
la revue du GERAS

23-26 | 1999
Varia

Le suffixe adjectival -ble : Impacts sémantique et syntaxique de la dérivation

Martine Schuwer



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/asp/2315>
DOI : 10.4000/asp.2315
ISBN : 978-2-8218-0380-0
ISSN : 2108-6354

Éditeur

Groupe d'étude et de recherche en anglais de spécialité

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 1999
Pagination : 29-54
ISSN : 1246-8185

Référence électronique

Martine Schuwer, « Le suffixe adjectival -ble : Impacts sémantique et syntaxique de la dérivation », *ASp* [En ligne], 23-26 | 1999, mis en ligne le 05 mars 2011, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/asp/2315> ; DOI : 10.4000/asp.2315

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Tous droits réservés

Le suffixe adjectival -ble : Impacts sémantique et syntaxique de la dérivation

Martine Schuwer

- 1 Dans le cadre général d'une recherche sur la syntaxe de l'adjectif en anglais, la présente étude porte sur les adjectifs en *-ble* dont la syntaxe est réputée contrainte, certains ne pouvant figurer qu'en épithète, d'autres seulement en position attributive.
- 2 Strictement parlant, *-ble* est considéré comme un suffixe lorsqu'il participe de la formation d'un dérivé à partir d'une base existante en langue, ou comme une terminaison dans le cas des adjectifs empruntés (la racine appartient alors à la langue d'origine de l'emprunt). Il ne sera pas fait ici de distinction entre les deux modes de formation, compte tenu du fait que, directement ou non, ce morphème est toujours la trace d'une dérivation, car ce procédé lexicogénique, emprunté certes, s'est trouvé ré-approprié dans la langue anglaise.
- 3 En raison de ce choix méthodologique, c'est-à-dire la sélection d'un trait morphologique comme critère de constitution du corpus, on pose implicitement que la dérivation, en tant que telle, peut constituer un élément soit partiellement déclencheur, soit révélateur de l'emploi syntaxique. Mais tous les dérivés en *-ble* ne sont pas syntaxiquement contraints, ce n'est que lorsque certaines conditions sont réunies que l'adjectif occupe une place assignée.
- 4 En effet, comme on l'a constaté lors d'études menées sur d'autres dérivés adjectivaux¹, le comportement syntaxique est étroitement lié :
 - au type de base susceptible d'être suffixée : les modèles de dérivation, quand bien même l'étude diachronique montre qu'ils évoluent (certains devenant obsolètes, par exemple), suivent des schémas bien définis ;
 - aux propriétés du référent que l'adjectif dérivé modifie (qu'il soit animé humain ou non, qu'il s'agisse d'un prédicat nominalisé...);
 - à la nature de la relation que le suffixe établit entre la base dérivée et le nom-support.

- 5 Ainsi, partant des formes suffixées, en étudiant la nature de la base et le type de référent qualifié, il est possible d'établir les conditions d'apparition des contraintes, et d'évaluer l'impact de la suffixation. L'objectif est de mesurer les effets de l'interaction – rendue possible ou déclenchée par la suffixation – entre les propriétés attachées aux référents de la base et du substantif qualifié.
- 6 La première partie sera consacrée à quelques remarques générales sur l'évolution et la place de ce suffixe dans la langue anglaise.

1. Remarques générales

- 7 Le morphème *-ble* constitue le suffixe d'adjectifs dérivés soit de verbes – le plus souvent transitifs, mais aussi intransitifs (*variable*) – soit de noms (*fashionable, reasonable*).

1.1. Étymologie du suffixe

- 8 L'anglais doit ce suffixe à l'ancien français qui l'a lui-même emprunté au latin ; il permettait la formation d'adjectifs déverbaux et dénominaux².
- 9 À *-ble* correspondent trois variantes, l'adjectif latin pouvant être dérivé soit sur la base, soit sur la racine participiale d'un verbe :
- 10 *-uble*, du latin *-ubilis*, suffixant la base des verbes en *-vere* (*solvere, volvere*), représenté dans deux adjectifs seulement (*soluble, voluble*)
- 11 *-ible*, du latin *-ibilis*, suffixant la base ou la racine participiale des verbes en *-ere* (*possere, terrere, videre*), présent dans de nombreux adjectifs empruntés (*impossible, terrible*), mais ne constituant pas un suffixe productif³
- 12 *-able* de *-abilis*, pouvant suffixer soit les verbes en *-are* (*arare>arabilis*), puis en *-ere* (*capere>capabilis*), soit des substantifs (*amicus>amicabilis*). Seule cette variante est productive en anglais, et presque toujours sur une base verbale.
- 13 L'intégration de ce modèle de suffixation a connu plusieurs étapes. C'est tout d'abord sous la forme d'emprunts au vieux français qu'il est apparu en moyen anglais : *feeble* (XII), *noble* (XIII). C'est seulement au début du XIV^e que *-ble* commença sans doute à être perçu comme un suffixe, car de très nombreux adjectifs sont alors empruntés (*reasonable, seasonable...*). Enfin, vers la fin du XIV^e siècle, *-ble* acquiert le statut de suffixe productif, car il dérive des adjectifs à partir de bases anglaises. Il est fort probable que la similitude du suffixe et de l'adjectif *able* (de *habilis* dérivé de *habere*), qui sont étymologiquement distincts, a considérablement accéléré l'intégration de cet emprunt (une des plus rapides).

1.2. Types de base

1.2.1. Origine linguistique

- 14 Les adjectifs en *-ble* peuvent avoir été empruntés ou résulter de créations, selon plusieurs procédés de formation.

Emprunts

- 15 L'anglais a directement emprunté, parfois au latin, des adjectifs en *-bilis* (*inevitable* XV), mais le plus souvent au français, des formes en *-able* ou en *-ible* : *cultivable* (1682), *eligible* (1561), *honorable* (XIV), *incapable* (1601), *miserable* (XVI), *movable* (1430), *responsible* (1643), *returnable* (1658), *sensible* (XIV), *veritable* (1474).

Créations

- 16 L'anglais a créé de nombreux adjectifs en *-able* suivant des modes de composition diversifiés.

base germanique, verbale ou nominale :

answerable (du vieil anglais *andswarian* vb)
 drinkable (va *drincan* vb)
 bookable (va *boc* n)

- 17 À la racine germanique peuvent aussi être associés des affixes empruntés : *renewable* (re-préfixe latin, *new* du v-a *ne(o)we*).
- 18 base romane : *disposable* (1943 dans son sens actuel, issu de *dispose* vb, de l'ancien français *disposer*)
- 19 La racine romane peut également être précédée d'un préfixe germanique : *unavailable* (XIX), dont la formation est incertaine ; il est considéré soit comme dérivé par préfixation de *available*, soit comme issu de *unavail*, par dérivation inverse de *unavailing*. Quelle que soit l'hypothèse retenue, il s'agit d'une formation hybride, constituée d'une part d'un préfixe germanique (*un-*), d'une base et d'un suffixe empruntés d'autre part.
- 20 L'anglais a également créé des adjectifs en *-ble* suivant les règles de formation de la base d'origine : *perfectible* (1635) (qui, selon Marchand (1969 : 177), n'existait pas en latin) dérivé de *perfect* vb, est effectivement formé à partir du participe passé du verbe latin *perficere* (formations latines similaires *visible*, formé sur *vis-* racine participiale de *videre*). Ce cas est rare.
- 21 C'est à son origine étrangère que *-ble* doit son adaptabilité (Marchand 1969 : 175), et ceci explique la diversité des modes de formation de ces dérivés adjectivaux.

1.2.2. Nature de la base

- 22 Il existe en anglais quelques adjectifs dénominatifs en *-ble*, mais ce mode de dérivation n'a jamais été très productif. C'est sans doute l'emprunt au français de formes dénominatives (*honorable*, *veritable*) qui a permis ou suscité la création de *actionable* (1591), *conscionable* (1549, accordant *with good conscience, just*), *marriageable* (1555), *treasonable* (1375).
- 23 En anglais contemporain, les dérivés sont majoritairement issus de verbes transitifs (directs ou indirects), plus rarement de verbes intransitifs : en moyen anglais, suivant le modèle latin ou français, a ainsi été emprunté *durable*, et forgé *variable*.
- 24 Aussi les adjectifs en *-ble* dérivés de noms ou de verbes intransitifs ne constituent-ils qu'une proportion limitée du lexique anglais contemporain.
- 25 La dérivation par préfixation a toujours été active, voire la dérivation inverse (par suppression du préfixe), la forme préfixée pouvant même exister préalablement à la forme non préfixée : *unspeakable* (1400)/*speakable* (1483), *unavoidable* (1577)/*avoidable* (1683).

- 26 Ainsi, en latin, comme en français et en anglais, *-ble* peut suffixer des adjectifs dénominaux ou déverbaux. S'il est parfois difficile de déterminer avec certitude l'origine de la base⁴, il semble que les adjectifs déverbaux aient toujours été de loin les plus nombreux, et ce procédé de dérivation est le plus productif en anglais contemporain.
- 27 L'analyse de récentes formations néologiques en *-ble*⁵ illustre la stabilité en diachronie des modes de dérivation. Sur 12 adjectifs en effet, un seul est dénominal (*wifeable*). Parmi les déverbaux :
- 1 est dérivé, par double affixation, d'un verbe ergatif : *unmeltable*
 - 7 sont dérivés, par préfixation, de verbes transitifs ou complexes : *inexorcizable*, *non-classifiable*, *rewritable*, *unfilmable*, *unsponsorable*, *unspendable*, *unputdownable*
 - 2 sont dérivés de verbes transitifs : *abusable*, *hissable*
 - 2 sont issus d'emprunts déverbaux dérivés par préfixation : *super-flexible*, *semi-admirable*

1.3. Apport sémantique du suffixe

- 28 Selon l'origine et la nature de la base, ainsi que la date d'apparition dans la langue, les adjectifs en *-ble* se prêtent à une interprétation active, ou passive, parfois les deux, l'ambiguïté étant levée par le contexte, plus précisément par le sémantisme du nom-support.
- 29 Pour les formations actuelles, on explique généralement, comme pour *rewritable* par exemple, qu'un adjectif en *-ble* peut être paraphrasé par un schéma du type *that can be Ved*. Cette glose permet de constater que *-ble* est la trace de deux opérations : l'une de l'ordre de la modalisation (*can*), l'autre portant sur le choix du terme de départ de la relation — ici le but — et ayant pour effet la focalisation sur le substantif ainsi qualifié, et dont témoigne l'emploi de la voix passive dans la glose. Ce schéma paraphrastique correspond à ce qu'on appelle parfois le « sens passif » de certains adjectifs en *-ble*.
- 30 Cependant, pour quelques formations anciennes citées par Jespersen et Marchand, ce schéma paraphrastique n'est pas applicable, certains adjectifs⁶ ayant, pour reprendre leurs termes, un sens « actif ». Cette dénomination est ambiguë. Seule une analyse des gloses de ces adjectifs permet de rendre compte du rapport établi par *-ble* entre les noms qualifiés et ces dérivés anciens. On relève trois cas de figure.
- 31 Les dénominaux peuvent le plus souvent être paraphrasés en *that has N (that has knowledge⁷)* :

limousines with **knowledgeable** chauffeurs-guides⁸
N1-able N2

- 32 ou bien, dans le cas où N2 n'est pas un animé humain, en *that has the characteristics of (comfort, force)* :

He expressed his views in very **forcible** words⁹
N1-ble N2

- 33 *Have* signale que le suffixe *-ble* opère un repérage à valeur de différenciation entre le syntagme nominal (*chauffeurs-guides/words*) et le nom (*knowledge/force*) dont est dérivé l'adjectif.
- 34 Quant à la plupart des déverbaux, ils sont paraphrasables en *that Vs (that suits, perishes, shrinks, varies, deceives)* :

the **variable** nature of the English climate
a film **suitable** for young children

- 35 Le syntagme nominal (*nature of the English climate/film*) constitue ici le sujet d'une relation prédicative dont le prédicat est représenté par l'adjectif dérivé (*variable/suitable*). C'est par conséquent parce qu'il y a coïncidence entre l'argument-source (au niveau du schéma de lexis), et le terme de départ (au niveau prédicatif) que le schéma paraphrastique est à la « voix active ». En d'autres termes, le « sens actif » n'est pas constitutif de l'adjectif lui-même.
- 36 Il existe enfin des adjectifs bivalents (*changeable, passable*) qui, selon l'emploi, sont paraphrasables en *that can be Ved*, ou *that Vs*. On remarquera que c'est lors de l'emploi intransitif du verbe (base de la dérivation) que l'adjectif relève de l'acceptation « active » ([1] [3]) qui équivaut alors à une qualification appréciative. On reviendra ultérieurement sur la corrélation entre l'intransitivité du verbe-base et l'interprétation appréciative de l'adjectif dérivé.

- [1] There are **passable** maps and better summary notes on each territory.
Geographic Journal. Cité par Webster's
- [2] Many of these roads are not **passable** in bad weather. CC
- [3] *changeable* : given or prone to change = capricious.
He was as **changeable** as the weather. CC
- [4] a provision **changeable** at will. Webster's

- 37 On constate ainsi que ce même suffixe peut être porteur de trois opérations différentes, selon l'ancienneté de la formation d'une part, et le type de base d'autre part.
- 38 L'anglais a bien entendu hérité du latin et du français la variété de ces valeurs. Ce suffixe est par conséquent remarquable à plusieurs égards : plus qu'un indicateur de catégorie grammaticale (par contraste avec d'autres suffixes adjectivaux, tels *-ic, -ical, -an...*), il permet de créer des adjectifs dénominaux et déverbaux ; en tant que morphème emprunté, il peut être associé à une base germanique ou romane, enfin, lorsqu'il suffixe une base verbale, il est susceptible d'établir plusieurs types de relation entre l'adjectif dérivé et le syntagme nominal qualifié.
- 39 Il apparaît donc que, dans la majorité des cas, *-ble* peut être analysé comme un suffixe séparable dans la mesure où il est « susceptible d'être perçu comme distinct du reste du mot » (Guierre 1979 : 358). Cependant, notamment dans le cas des emprunts, la structure interne de l'adjectif est opaque et perd toute motivation morphologique. C'est en ce sens que certains adjectifs peuvent être considérés comme « dérivés de pseudo-morphèmes » (Duchet & Fournier 1989), ce qui modifie le statut du suffixe qui constituerait alors un morphème non séparable étant donné que le contenu sémantique de l'adjectif ne peut se déduire à coup sûr directement de celui du radical et du suffixe¹⁰.

1.4. Les adjectifs syntaxiquement contraints en *-ble*

- 40 Le corpus a été constitué à partir des indications dictionnaires figurant dans *Longman Dictionary of Contemporary English* (LDOCE), et *Collins Cobuild* (CC), dictionnaires dont on sait que la nomenclature a été établie à partir de corpus écrits et oraux, et ainsi fondée sur des emplois authentiques.

- 41 Aux formes recensées comme syntaxiquement contraintes, on a inclus des adjectifs dont seuls les exemples d'emploi témoignent d'une syntaxe obligée. La recherche d'occurrences en contexte a confirmé le bien-fondé de ces ajouts.
variante orthographique
- 42 Les seules formes du corpus qui sont suffixées en *-ible* constituent des emprunts :
- 43 *éligible*, du français *éligible*, du latin *eligibilis*, « digne d'être choisi ». On remarquera que la dérivation est effectuée sur la racine de l'infinitif (*elig-ere*).
- 44 *responsible*, du français *responsible*, dérivé sur *responsus*, de *respondere* (répondre de, garantir). C'est ici à partir du participe passé qu'est formé le dérivé.
- 45 La rareté des adjectifs en *-ible* (la non productivité du suffixe) confirme la suprématie, en diachronie comme en synchronie, de la variation suffixale en *-able*.
- 46 Le corpus d'analyse comprend 36 adjectifs syntaxiquement contraints¹¹ en *-ble*, dont 15 sont explicitement notés comme tels dans les ouvrages de référence. On examinera donc, en fonction de la nature de la base à laquelle est adjoint le suffixe, les propriétés de son apport sémantique afin de déterminer, selon les types de syntagmes nominaux que le dérivé qualifie, quels traits acquis lors de la dérivation sont susceptibles d'expliquer la syntaxe obligée de l'adjectif.

2. Emploi prénominal

- 47 Qu'ils soient des emprunts ou des créations, les adjectifs prénominaux en *-ble* sont déverbaux, à l'exception de trois, que l'on analysera en premier lieu : *marriageable*, *treasonable* et *véritable*.

48 2.1. Adjectifs dénominaux

2.1.1. Origine

- 49 Ce¹² n'est que sur le strict plan morphologique que ces adjectifs partagent un trait commun. D'une part en effet, *véritable* est un emprunt, les deux autres résultent de créations. Cependant, ce n'est pas en raison de cette différence d'origine que chacun requiert un traitement séparé, mais parce que l'étymologie révèle que seul *véritable* est un vrai dénominal, ce qui lui confère des propriétés spécifiques, non comparables à celles de *marriageable* et *treasonable* : ceux-ci sont en effet issus de noms qui sont des prédicats nominalisés, et renvoient, de ce fait, à une activité (*marry - betray*).
- 50 En tant qu'emprunt au vieux français, *véritable* signifiait en moyen anglais *true*, *genuine*, *real*. Tombé en désuétude, l'adjectif n'a acquis son sens actuel qu'au XIXe : *that is really so*. Son emploi est strictement prénominal, alors qu'en français, *véritable* peut — non indifféremment — figurer avant ou après le substantif qualifié : *une véritable catastrophe/de l'or véritable*. On constate que le sens actuel de *véritable* correspond à l'emploi obligatoirement prénominal en français. Cet adjectif est authentiquement dénominal, dérivé sur *veritas* (formation similaire *amicus > amicabilis*), et ainsi suffixé, correspond au schéma paraphrastique : *that has the characteristics of N2*. *Marriageable* et *treasonable* sont peu usités, BNC¹³ n'en offre respectivement que 26 et 32 occurrences¹⁴. Bien qu'ils ne soient pas officiellement recensés comme syntaxiquement contraints, leurs conditions d'emploi dénotent une forte propension à la position prénominale.. *marriageable* (1555

marriage N +-able), « *fit for marriage* », a supplanté *marriable* (moyen anglais, du français *mariable*). Selon *OED*, le français *mariage* aurait été perçu comme verbe, et par voie de conséquence *marriageable* conçu comme la dérivation appropriée, conformément au procédé de dérivation le plus courant. Il est étonnant que le dérivé « bien formé » n'ait pas finalement survécu.

- 51 Ainsi, malgré son origine nominale, et peut-être également en raison des confusions évoquées ci-dessus, *marriageable* est tout à fait assimilable à un adjectif déverbal : qualifiant un animé humain (*marriageable daughters*), il évoque un procès (*marry*) relatif à celui-ci (*daughters*); dans les autres cas, l'adjectif délivre une information de type adverbial (*marriageable age: when X can marry*) et il s'agit alors d'une hypallage... *treasonable* (1375), non susceptible de qualifier un animé humain¹⁵, signifie, selon *OED*, « *of the nature of treason* », s'avère le plus souvent associé à des prédicats nominalisés (*act, attempt, communication*). Si tel n'est pas le cas, la qualification est de nature adverbiale : *treasonable times*. Lorsque l'information véhiculée par l'adjectif est de type adverbial, la nature circonstancielle de la qualification interdit toute prédication directe en *be*. Dans les autres cas, la prédication est possible mais rare, et la suite adjectif+nom peut être considérée comme résultant d'une validation antérieure.

2.1.2. Impact de la suffixation

- 52 Quelle relation le suffixe *-ble* établit-il entre le syntagme nominal (tête du groupe) et le nom dont est dérivé l'adjectif ? Les relations susceptibles d'être instaurées entre N1 et N2 sont avant tout déterminées par la nature de leurs propriétés primitives, qui conditionnent à leur tour l'impact de la suffixation.
- 53 *Veritable* se distingue par le caractère absolu de son emploi syntaxique, obligatoirement prénominal, et de par sa faculté à qualifier : . un substantif :

[5] This painting has become a **veritable** obsession and he has returned to it repeatedly over the past thirty years. BNC

[6] [...] and meals are **veritable** dinner parties, served by candlelight using the Worthingtons' fine glass and silver ware. BNC

[7] If artists gather in stables, then New York in the summertime is a **veritable** art rodeo : group shows abound and it is a matchless time to take the measure of any given gallery. BNC

[8] They drove back to the house in total silence, Rory too confused and unhappy to utter a single word, knowing too well that if she did, the floodgates on her feelings would open, releasing a **veritable** tidal wave. BNC.

un groupe nominal complexe :

[9] A **veritable** flood of new locomotive liveries, some smart, some misguided and dreadful, transformed the station scene from a mass of standard blue and grey to an unpredictable display of sector showing off. BNC

[10] From 1860 on, however, a dramatic increase in the number of such works occurred ; a **veritable** explosion of major publications took place which owed a great deal to the excitement aroused by *The Origin of Species*. BNC

[11] The vituperative messages which poured forth in a **veritable** torrent of abuse were repeatedly drowned by the dissenting majority who kept up an incessant chant : 'return to work'. BNC

[12] The Master of the Horse controlled a dozen chief assistants who in turn were overseers of a **veritable** army of coachmen , grooms etc, responsible for the organization of horses and carriages. BNC

ainsi que des noms propres (ou à référent unique) :

[13] But to Paula Ladies'Fashions is a **veritable** Alladin's cave. BNC

[14] These were the high-class European courtisans [...] sensual, elegant, **veritable** Mata-Haris and Lola Montes ... BNC

[15] She's a **veritable** Cassandra who sees doom and death in the flight of a sparrow. BNC

- 54 Modifieur de N2, *veritable* signale qu'il en modifie la valeur référentielle, et annonce (de par son antéposition) que le référent possède des propriétés telles que N2, sur le plan sémantique, pourrait paraître inapproprié (ou en décalage) par rapport à la réalité extralinguistique. Bien que l'impact de la qualification varie selon la nature du syntagme nominal qualifié (simple, complexe, nom propre), la raison d'être de la modification adjectivale est ainsi toujours de justifier — par anticipation — la dénomination choisie (N2), et ce pour trois motifs possibles : soit parce qu'elle peut paraître excessive ou hyperbolique (*obsession, dinner parties*), et on aura remarqué que le contexte-après (souligné en pointillé) légitime à son tour la désignation [5] [6], comme si l'énonciateur voulait prouver que le terme choisi (N2) est approprié ; soit parce qu'elle est métaphorique, et que, en tant que telle, cette dénomination ne correspond pas à la réalité extralinguistique immédiate (*art rodeo, tidal wave*) ; en ce cas, une mention préalable (ici *stables* et *floodgates*) prépare le co-énonciateur – par frayage – à la métaphore finale, ce qui contribue à la cohésion discursive.
- 55 Il faut remarquer que lorsque l'adjectif se trouve en tête d'un groupe nominal complexe, le substantif qu'il modifie relève toujours d'une interprétation métaphorique ([9] [10] [11] 12]). Si l'on accorde le statut de *modus* à la dénomination métaphorique, on constate que le *dictum* (ce à quoi l'énonciateur renvoie « en réalité »), figure soit en amont soit en aval de la métaphore, ce qui correspond à deux stratégies énonciatives différentes. L'énonciateur peut choisir de nommer d'abord le référent au sens propre (*a dramatic increase*), puis procéder à la métaphore (*a veritable explosion*) : celle-ci traduit alors une reformulation en discours ([10] [11]). Dans le cas inverse, l'élaboration est préalable, et l'explicitation (postérieure) est tout entière destinée au co-énonciateur qui, à l'instant de la métaphore, ne dispose pas encore du système de références de l'énonciateur ([9] [12]), soit parce que N2 est un nom propre ou à référent unique (*Aladdin's cave, Mata-Hari, Lola Montes, Cassandra*), et que dans un tel emploi, il n'est pas auto-déterminé : il ne renvoie en effet pas au référent qu'il désigne. La qualification adjectivale n'est alors possible que moyennant une recatégorisation de fonctionnement : le substantif fonctionnant comme un dénombrable, est, de fait, créée une classe d'éléments possédant les propriétés prototypiques du référent originel, ce qui ouvre la voie à certaines opérations de détermination (extraction, renvoi à la classe), et de qualification (modification adjectivale). Du point de vue des propriétés de son référent, la dénomination (N2) est ainsi présentée comme tout à fait appropriée (*veritable*), mais les diverses opérations de détermination signalent qu'il s'agit là d'une antonomase¹⁶ : le référent ne doit être donc considéré que sous l'angle de ses propriétés, et non de son identité propre ; dénommer X par N2 équivaut (par métonymie) à lui en attribuer les propriétés, mais seulement les propriétés. Il n'y a aucune confusion possible sur l'identité de X, car l'antonomase maintient l'altérité.

- 56 Pour que l'altérité soit maintenue, seules sont possibles les opérations de détermination présupposant l'existence d'au moins deux éléments dans la classe ; le fléchage (*the*), en vertu de sa valeur anaphorique, est donc exclu : le référent désigné par *the veritable Cassandra* coïnciderait avec celui désigné par le nom propre, et il n'y aurait pas antonomase. On constate ainsi que dans tous les cas de figure, *veritable* permet à l'énonciateur de modifier la valeur référentielle de N2 tout en affirmant que son référent en possède un trait prototypique (le nombre, l'abondance...) qui motive la dénomination imagée, *a priori* pourtant impropre au regard des référents décrits. *Veritable* (ce n'est pas un moindre paradoxe) vise ainsi à souligner que le référent de N2 n'est pas à ce à quoi sa dénomination renvoie au sens propre. Ce qualificatif, à lui seul, annonce et accrédite la métaphore.
- 57 Si, tout comme d'autres adjectifs modalisants (*true, real*), *veritable* est obligatoirement épithète, ce n'est pas parce qu'il dénoterait une propriété inhérente au référent de N2 : car il ne confère aucune propriété supplémentaire, et ne participe donc pas à la création d'une sous-classe. En outre sa suppression n'entraînerait pas de perte d'information sur le plan quantitatif.
- 58 *Veritable* marque en fait une opération de type qualitatif sur N2, par laquelle l'énonciateur confirme la parfaite adéquation de la dénomination métaphorique. On pourrait avancer l'hypothèse que si un adjectif ne constitue pas ce que l'on peut définir comme une propriété additionnelle objective (induisant la création d'une sous-classe) et qu'il est obligatoirement épithète, c'est parce qu'il justifie le dire (N2), et en ce sens aurait une valeur énonciative. C'est pourquoi la qualification serait syntaxiquement inséparable de la notion que l'énonciateur a, par métaphorisation, élaborée. À la différence de *veritable*, la transparence de la morphologie de *marriageable* et de *treasonable* contribue à investir -*ble* d'un apport sémantique perceptible, comme l'illustrent ces gloses définitoires :

A marriageable daughter is a daughter that is fit for marriage

N1+able N2 N2 N1

A treasonable act is an act that is of the nature of treason¹⁷

N1+able N2 N2 N1

- 59 Quelle que soit la formulation (adj+nom/énoncé définitoire), c'est la même relation sous-jacente qui unit les deux notions (N1 et N2). Mais sur le plan énonciatif, la stratégie diffère : lorsque la relation est établie par suffixation, ceci a pour effet de présenter la relation comme préconstruite, alors que la validation de *daughter/be fit for marriage* ou de *act/be of the nature of treason* équivaldrait à une caractérisation en discours.
- 60 Quelle relation le suffixe -able établit-il entre les deux notions ? La nature des référents de N2 étant différente, il importe d'analyser séparément *marriageable* et *treasonable*.
- 61 *Marriageable* La définition de *OED* est ambiguë, et contrairement aux apparences -*marriage* étant un prédicat nominalisé - l'attribution de cette propriété n'est pas liée à la potentialité d'un événement (*marry*). Car si tel était le cas, *marriageable* correspondrait à la même réalité extralinguistique que *unmarried* (toute considération de différence de point de vue mise à part, donc sous l'angle du statut social). Mais *marriageable* n'équivaut pas nécessairement à *unmarried* :

[16] Coleridge himself cannot have failed to make the calculation that out of four **marriageable** Fricker sisters, one was married to Robert Lovell, and another all but engaged to Southey. BNC

- 62 On voit par ailleurs en [17] que si *marriageable* renvoyait à la même réalité que *unmarried*, il serait pour le moins redondant de les associer au sein du même énoncé, à propos du même référent :

[17] Farraline was, after all, of **marriageable** age and unmarried. BNC

- 63 Que de tels énoncés soient possibles met en évidence le rapport établi par *-able* entre les deux notions, et témoigne de la vraie nature de la qualification. Car N1, comme l'illustrent [16] et [17], n'évoque pas un procès auquel participerait N2 (en tant qu'agent ? ou patient ?). Puisqu'aucune occurrence de procès n'est en question, ce n'est pas sur le plan quantitatif que l'énonciateur se place, mais c'est à une évaluation de nature qualitative qu'il procède par cette qualification. Que cette attribution de propriété apparaisse sous forme adjectivale et en position épithète a pour effet de présenter cette propriété comme intrinsèque, mais elle n'est différentielle que du point de vue de l'énonciateur.
- 64 La même analyse vaut pour *treasonable* mais, puisqu'il ne peut qualifier un animé humain, la relation générée par la suffixation opère à un niveau différent.
- 65 La glose explicative met en évidence une relation d'équivalence entre N1 et N2 (*an act that is of the nature of treason*) : N2 est dit assimilable à N1. Les deux substantifs (prédicats nominalisés) renvoient en fait à un seul et même événement, et ceci est rendu possible par le sémantisme généraliste de N2, qui invite à la recharge sémantique. Cette recharge n'est pas de nature informationnelle, comme ce serait le cas lors d'une complémentation en *of*, qui, alors, définirait objectivement l'acte, et en discours. Car *a treasonable act* n'est pas nécessairement *an act of treason*. En tant que base de l'adjectif, *treason* ne renvoie pas (là non plus) à l'occurrence du procès en question : c'est *act* qui porte cette référence quantitative, tandis que *treasonable* a pour fonction de re-qualifier *act*, sous couvert de recharge sémantique. L'adjectif ne porte pas d'information sur l'événement lui-même, mais sur la perception que l'énonciateur en a : c'est son interprétation de la nature de l'acte qui est ainsi exposée.
- 66 Il est d'ailleurs significatif que *treasonable* ne fasse que très rarement l'objet d'une prédication directe en *be*, sans aucune modalisation, et c'est alors dans un énoncé à valeur définitoire :

[18] Harclay's motives were entirely understandable, but his action was technically **treasonable**, for he was 'a private person to whom it in no wise pertained to ordain such things'. BNC

- 67 Le plus souvent en effet, divers procédés modulent ou atténuent la valeur de vérité (fût-elle subjective) de la qualification (modalisation [19] [20], mention – en position initiale – de la source énonciative [21]) :

[19] Many accepted the propaganda version of events, and even if they had begun to have doubts about Hitler, regarded the plot as a sacrilegious and **treasonable** act against the head of State, and an attempted sabotage of the war effort. BNC

[20] In such an archetypal world, where 'good' is constantly and insecurely balanced in an eternal struggle against 'evil', the objective explication of the rituals and symbols which surround and mystify police work can seem tantamount to a **treasonable** act. BNC

[21] In the eyes of the King of Morocco and the Moroccan authorities such ideas were **reasonable**. BNC

- 68 Compte tenu du fait qu'il ne s'agit là que de formes rares, peu usitées, que leur syntaxe n'est pas explicitement réputée contrainte (bien que les conditions d'emploi attestent d'une forte tendance à la position prénominale), nous concluons cette analyse par ces quelques remarques.
- 69 Si l'origine dénominale de ces adjectifs apparaît comme un phénomène à l'impact secondaire, la suffixation s'avère en revanche une opération nécessaire lors de la mise en relation de semblables substantifs. Il ne serait en effet pas possible de former de tels mots composés (**marriage daughters*, **treason act*).
- 70 En effet, selon Ruth Huart (1989), il existe cinq types de relations possibles entre les deux éléments constitutifs (A et B) d'un mot composé, compte tenu de leurs propriétés primitives :
- A et B peuvent être dans une relation d'identification (*woman doctor*)
 - Ils peuvent faire l'objet d'une opération de différenciation (*London buses - winter sports*)
 - A et B peuvent être dans une relation de dépendance (*sand dune - eyelid*)
 - A et B peuvent constituer la source et le but d'une relation primitive (*matchbox - teapot*)
 - A et B représentent deux des trois notions d'une lexis prédicable, la troisième présentant un caractère d'évidence tel qu'il est possible, sans dommage, de ne pas la nommer dans le mot composé (*beesting - candle light*)
- 71 Si **marriage daughters* et **treason act* ne sont pas des formations acceptables, c'est parce que leur relation sous-jacente ne s'apparente à aucun de ces schémas. Leur mise en relation ne peut donc passer que par la suffixation de N1 : seul *-ble* permet d'associer ces deux notions (N1 et N2 en surface), en les hiérarchisant. Ce que manifeste la suffixation, c'est qu'au terme d'une évaluation comparative des propriétés de N2 par rapport à celles de N1, l'énonciateur déclare N2 possesseur des propriétés attachées à N1. Puisqu'il ne s'agit pas de propriétés additionnelles, mais de caractéristiques considérées comme appartenant à N2, la qualification est de nature appréciative.

2.1.3. Synthèse

- 72 Il ressort de ces analyses que la suffixation en *-able* d'une base nominale est la trace d'une opération de repérage entre deux notions, l'une exprimée par la base de l'adjectif dérivé (N1 *+able*), l'autre par le substantif qualifié (N2). Sous l'effet de la suffixation, les deux notions, associées, n'ont pas le même statut (ce que dénote leur appartenance finale à telle ou telle partie de discours), l'une (substantif) s'avérant être le support de l'autre (adjectif). Car dans cette relation, N2 constitue le terme repéré (c'est-à-dire, selon le niveau auquel on se place, la notion « principale », le thème de discours, le noyau du syntagme nominal), N1 le terme repère (la notion « associée », occupant la place de déterminant dans le syntagme nominal) lui fournissant « une valeur référentielle qu'il ne possédait pas auparavant » (Culioli 1982)
- 73 Puisqu'il s'agit de formations anciennes (qui relèvent, conformément au schéma paraphrastique des dénominaux, d'une glose en *that has the characteristics of*), le repérage opéré par le suffixe est à valeur de différenciation : entre les deux notions est ainsi établie l'altérité, ce qui a pour effet de conférer au terme repéré (N2), les propriétés attachées au terme repère (N1) sans pour autant lui être identifiable : *-ble* bloquant ainsi l'entrée dans l'intérieur du domaine notionnel de N1, il y a donc ici construction d'une occurrence-

frontière (Albrespit 1998). Le blocage résulte cependant de motifs dépendant de la nature du terme repère (et donc de ses propriétés).

- 74 Si ces propriétés sont attachées à la potentialité d'un procès, le blocage vient de ce que ce n'est pas à une validation éventuelle de ce procès que s'intéresse l'énonciateur. Il ne considère la notion que dans la perspective des propriétés physico-culturelles qu'il lui attache. (Déclarer qu'une femme a toutes les qualités d'une bonne épouse ne signifie pas qu'on envisage l'événement mariage).
- 75 Même si les propriétés de N1 sont, par nature, relatives à un procès, c'est seulement N2 qui, strictement parlant, renvoie à l'occurrence du procès (*act*). N1 (recharge sémantique) ne peut l'évoquer lui aussi : c'est un emploi qualitatif qu'il dénote. C'est pourquoi la suffixation n'établit pas une relation d'identification entre les deux notions (quand bien même elles renvoient au même événement). L'énonciateur déclare certes que N2 a les caractéristiques de N1, mais ne va pas jusqu'à affirmer que N2 est identique à N1 (dire qu'un acte a les caractéristiques d'un acte de trahison ne signifie pas, stricto sensu, qu'il y a eu trahison).
- 76 Si les propriétés attachées à N2, terme repéré (*torrent*) le sont au titre de la métaphore, le terme repère (*/veritas/*) confirme l'existence d'un décalage délibéré et explicite entre la dénomination et la réalité extralinguistique. (Un torrent d'injures n'est pas un torrent). Dans chacun de ces cas, on constate ainsi comment le suffixe -ble marque la construction d'une frontière, et pour quelles raisons (différenciées, selon les configurations), le repérage qu'il opère bloque l'entrée dans l'intérieur du domaine de la notion exprimée par l'adjectif (simple évaluation comparative des propriétés, quasi-correspondance, métaphore).

2.2. Adjectifs déverbaux

- 77 On considère comme déverbal tout adjectif¹⁸ formé sur le radical d'un verbe ou bien sur sa racine participiale, qu'il s'agisse d'emprunts ou de créations, l'origine linguistique ne s'avérant avoir aucune incidence sur la syntaxe des adjectifs déverbaux du corpus.
- 78 Parmi les emprunts, presque tous viennent du français¹⁹, un seul du latin (*inevitable*).
- 79 Le français ayant hérité ces formes du latin, certaines constituent des dérivés opaques en anglais, soit parce qu'il n'existe pas de base verbale anglaise correspondant à la racine du dérivé (*ar-able*), ou bien parce que le sens de l'adjectif ne peut être déduit de ses composants apparents (*respons-ible*).
- 80 Les formations anglaises sont, conformément au schéma actuel, issues de verbes le plus souvent transitifs directs, mais aussi indirects (*disposable*), et sous la seule variante orthographique -able.
Deux sont des dérivés par préfixation : *biodegradable*, *dishonourable*.
- 81 *Biodegradable* (*bio+degrad-able*) est un dérivé savant, *bio-* constituant un préfixe extrêmement actif intervenant dans la création de nombreux néologismes, substantivaux (*biohouse* 1989 - *biowashing powder* 1989) ou adjectivaux (*bioengineered cheese* 1985).
- 82 L'origine de *dishonourable* est incertaine ; selon *OED*, il est sans doute interprété comme dérivé de *dishonour* vb +-able, alors qu'il est plus probablement dérivé par préfixation (*dis+honourable*).

- 83 Le préfixe *bio-* participe à la création d'un type (de dégradation). Son apport sémantique est fonction de la base : lorsque le dérivé n'est pas un terme scientifique, il évoque généralement une propriété « naturelle » (par opposition, selon les cas, à artificielle ou chimique).
- 84 Pour sa part, l'apport sémantique de *dis-* suggère l'opposé ou le négatif de l'adjectif non préfixé. Mais *dishonourable* n'est que partiellement l'antonyme de *honourable* : il ne qualifie en effet jamais directement un animé humain, seulement ses actes. Autrement dit, il est toujours associé à un prédicat nominalisé. Ceci par contraste avec *honourable*, qui ne connaît pas cette contrainte²⁰. Cette différence montre que la préfixation peut restreindre l'emploi, et qu'une forme préfixée en *dis-* ne peut tout simplement être considérée comme « l'antonyme » de la forme simple.

2.2.1. *-ble* témoin de préconstruction

- 85 L'emploi de ces dérivés verbaux témoigne de deux opérations de préconstruction, l'une qui se manifeste sous forme lexicale (ces dérivés sont des adjectifs), la seconde par l'emploi syntaxique (ils sont employés en épithète).
- 86 La suite « adjectif+nom » résulte d'un schéma prédictif dont la notion prédictive s'est réalisée sous la forme d'un adjectif (et non d'une forme verbale finie), et dont le syntagme nominal représente un des arguments (source ou but). L'adjectivation serait ainsi la trace d'une prédication antérieure (où l'activité aurait été prédiquée d'un sujet).
- 87 L'emploi épithète de ces dérivés verbaux serait la manifestation syntaxique de cette prédication antérieure : il est remarquable en effet que la position attribut, si elle n'est pas exclue, est cependant extrêmement rare. L'emploi en épithète peut alors être considéré comme une opération seconde.

2.2.2. Nature des opérations sous-jacentes

- 88 De quelles opérations le suffixe porte-t-il la trace ? Quelles relations instaure-t-il entre la base (la notion prédictive) et le substantif ainsi pré-modifié ?
- 89 À partir de *cultivable land*, et de sa glose définitoire (*land that can be cultivated*), on peut retracer la séquence des opérations en jeu.
- 90 On a au départ un schéma de lexis à trois places, l'une dévolue à la notion prédictive (*/cultivate/*), les deux autres étant susceptibles d'être instanciées par les deux arguments de cette notion (la source et le but). Dans la suite *adj+nom*, seul un de ces arguments apparaît, et, comme c'est le cas ici, il s'agit le plus souvent de l'argument but : *<X – cultivate – land>*. Le choix du terme de départ détermine l'orientation de la relation, et si le but est choisi comme thème de discours, l'orientation de la relation se traduit par la diathèse passive.
- 91 En outre, cette relation sujet/prédicat ne fait pas l'objet d'une validation (modalité de type 1), ce qui se traduirait par une assertion (*land that is cultivated*) mais d'une modalisation. En effet, « la validation de la relation passe par les propriétés du sujet de l'énoncé » (Bouscaren & Chuquet 1987 : 37) : il y a assertion certes, mais de propriété. Le suffixe porte ainsi la marque d'un repérage d'ordre essentiellement qualitatif, comme en témoignent les gloses définitoires qui ne renseignent jamais sur une occurrence de procès.

- 92 -*Ble* peut ainsi légitimement être considéré comme un marqueur de modalisation. Cependant, une analyse comparative des gloses des adjectifs du corpus montre qu'elles ne sont pas toutes réductibles à un seul schéma paraphrastique.

2.2.2.1 -ble marqueur de modalisation radicale

- 93 Dans de nombreux cas, le dérivé adjectival équivaut à une modalité de type radical, c'est-à-dire que l'on s'intéresse à la relation sujet/prédicat : l'adjectivation correspond alors à la mention d'une propriété de B. Mais cette qualification peut aussi prendre une valeur déontique lorsqu'y est associée une visée.

Attribution de propriété

- 94 L'association adj+nom (AB) peut se réécrire, comme dans l'exemple cité précédemment, en *B that can be Ved* (V correspondant à la base verbale dérivante), ou *it is possible for B to be Ved*, ou encore *it is possible to V B*. Relèvent de ce schéma les formations actuelles – y compris les néologismes – mais également des emprunts (*arable/cultivable land*), et des formations anglaises (*drinkable water - recoverable resources - returnable bottles*). Ces adjectifs sont issus de verbes transitifs, et B renvoie à un référent [-AH].
- 95 La modification adjectivale (A) équivaut à la mention d'une propriété (de B) qui a été construite antérieurement. En raison de son origine verbale, l'adjectif évoque un procès (*cultivate - drink - recover...*), mais uniquement sur un plan virtuel : celui-ci peut en effet ne jamais se réaliser. Sa mise en œuvre dépend d'une intervention délibérée.
- 96 Dans le schéma de lexis, B correspond au but de cette notion prédicative. La relation prédicative est non saturée : la source est indéterminée – mais on sait qu'elle doit posséder (au moins) le trait [+animé] – et quelle qu'elle soit, la relation est validable. Par ailleurs, la glose ne se satisfait que d'une diathèse passive. Selon Gilbert (1987 : 261), l'agent n'étant pas déterminé, seul le terme but peut constituer le repère prédicatif et constitutif de la relation prédicative, et ceci explique l'interprétation « possibilité » portée par *can* (et donc de -*ble*), l'ensemble permettant la construction de propriété du terme but.
- 97 La suffixation équivaut donc ici à une modalisation de type radical, et correspond à l'emploi prototypique de *can* : l'intervention énonciative est minimale, se limite à la mention d'une propriété de B. Avec ces adjectifs, la propriété est existentielle : elle vaut pour elle-même, dans le sens où elle n'est liée à aucune occurrence de procès.
- 98 Mais pour certains dérivés en -*ble*, l'existence de la propriété est indissociable du procès évoqué par l'adjectif. En effet, de façon très schématique, affirmer l'existence de la propriété, c'est affirmer la validation de la relation sujet/prédicat. En d'autres termes, dire que la propriété existe revient à dire que le procès se réalise.
- 99 Cet effet de sens est lié au sémantisme du verbe-base, au caractère naturel du procès (indépendant de toute intervention humaine). Celui-ci est inhérent au référent de N2 ; c'est une de ses propriétés physiques, constitutives, comme le sont la biodégradabilité d'un matériau, ou l'opposabilité du pouce chez certaines espèces :

[22] Composting is good, though highly labour-intensive because rubbish has to be sorted manually into **biodegradable** and non-biodegradable material. BNC

[23] Apes and monkeys, like humans, have an **opposable** thumb, which enables them to handle and investigate objects. BNC

100 Ce qu'il importe de souligner ici c'est que l'activité dénotée en A faisant intrinsèquement partie des propriétés de B, il n'est pas étonnant que propriété et procès soient ainsi confondus. Ce phénomène ne concerne pas seulement les propriétés physiques (naturelles), mais s'observe également à propos des propriétés culturelles attachées à des artefacts :

acceptable daily intake
disposable razors
movable feast
rateable income

101 Pour chacun de ces adjectifs, une paraphrase *that can be Ved* ne rend que partiellement compte de la portée de la qualification ; en effet, contrairement à ce que pourrait laisser croire le sens littéral de l'adjectif, le procès évoqué en A est bien validé (et pas seulement validable) :

- une dose journalière acceptable correspond à une dose effectivement acceptée
- un rasoir jetable se jette... après usage
- une fête mobile : sa date change effectivement (suite à une décision)
- un revenu imposable est le plus souvent imposé (au-delà d'une certaine limite, fixée antérieurement)

102 Il existe en fait toujours une étape préliminaire à la réalisation du procès. Le suffixe signale l'existence de cette condition préalable, dont l'évidence permet peut-être qu'elle ne soit pas explicitée.

103 On aura remarqué que si le procès est lié à une propriété physique, il n'est pas soumis à condition, et c'est parce que cette propriété est intrinsèque. Mais pour qu'une propriété culturelle soit pareillement liée à un procès, il est nécessaire d'y adjoindre une condition qui, une fois remplie, les associera tout aussi étroitement. La condition extérieure d'une propriété culturelle serait l'équivalent compensatoire du caractère intrinsèque de la propriété physique.

104 La fonction du suffixe est donc ici de mettre en relation une notion prédicative et un argument (but). De par leurs propriétés primitives respectives, il en résulte que possession de propriété équivaut à réalisation du procès. Le lien au procès est en effet très étroit : soit la propriété évoquée résulte d'un procès antérieur (*acceptable daily intake*, *movable feast*), ou bien elle est associée à un procès ultérieur dont la réalisation – même si elle est différée – est pour ainsi dire inéluctable (*disposable razors*, *rateable income*). Cependant, cette conséquence, secondaire, ne prive pas *-ble* de sa valeur fondamentale, car l'adjectif ne renvoie pas en lui-même à une occurrence de procès : c'est toujours et seulement dans la perspective de ses propriétés que la notion prédicative est évoquée (QLT).

Valeur déontique

105 Le suffixe *-ble* peut établir une modalisation de type sujet/prédicat (valeur radicale) correspondant non à la construction d'une propriété comme dans les cas précédents, mais à la déclaration d'une nécessité, comme avec *reportable*.

106 Cet adjectif peut être considéré comme appartenant au vocabulaire technique : peu usité²¹, son emploi préférentiel en épithète participe à la création d'un type : sur le plan administratif, il existe deux types de maladie ou d'accident, ceux qui doivent faire l'objet d'une déclaration et les autres.

[27] Questionnaires [...] show that only about a third of **reportable** accidents appear in official statistics. BNC

- 107 L'emploi attributif ne s'observe qu'en cas de complémentation, lorsque l'origine de la contrainte²² ne va pas de soi ; sa mention s'en trouve ainsi focalisée.

[28] Ten non-radiological incidents were recorded during the period, one being a lost time accident **reportable** under RIDDO Regulations. BNC

- 108 La glose définitoire explicite la relation syntactico-sémantique établie par *-ble* :

a reportable disease = that must/should be reported
reportable income = required by law to be reported

- 109 et montre que l'on a affaire ici à une « relation sujet/prédicat » (valeur radicale). Ici encore, la relation prédicative est non saturée : deux notions sont mises en relation :< (x) – /report/ –/disease/>. La source n'est pas nommée, mais l'agent n'est pas indéterminé pour autant : il est « effacé et définissable » (Gilbert 1987 : 198) : tout agent potentiel qualifié s'avère donc concerné par la réalisation du prédicat, présentée comme nécessaire. Et c'est précisément parce que à la modalisation est associée une valeur de visée que l'interprétation est ici déontique.
- 110 Cette analyse permet de mesurer l'écart entre la seule valeur habituellement attribuée au suffixe *-ble* et la réalité de son apport syntactico-sémantique dans ce dérivé : l'expression d'une obligation faite au sujet. Sur le plan rhétorique, ce décalage s'apparente à l'euphémisme. On verra en conclusion pour quels motifs et dans quelle mesure un même suffixe peut avoir de tels effets de sens.

2.2.2.2 *-ble* marqueur de modalisation épistémique

- 111 Le suffixe *-ble* peut porter la trace d'une opération de prédiction établie à partir des caractéristiques de B : valeur radicale (B possède les qualités requises) et valeur épistémique (il est par conséquent logique et/ou probable que B...) sont ici imbriquées. En effet, à cause de sa nature, la propriété peut être liée à une occurrence de procès : *a pensionable employee is an employee that is qualified to get a pension* Posséder une telle qualité (*pensionable*), c'est, à terme, très probablement réaliser le procès (*get a pension*). Cet événement fait l'objet d'une prédiction fondée sur les propriétés objectives de B.
- 112 La valeur épistémique sera plus nettement dominante si l'énonciateur s'appuie sur des propriétés extrinsèques de B :

[24] Linda, Christy, Claudia, Naomi and Cindy are the world's most **bankable** beauties. BNC

Bankable signifie :

littéralement : *that can be banked upon*

en clair : *certain to yield money*

- 113 On entre ici dans le domaine du contingent, l'énonciateur manifeste que, si p et non-p sont pris en compte (*/yield money/ - /not yield money/*), la valeur p est distinguée. La relation sujet/prédicat est en ce cas repérée par rapport à l'énonciateur et non plus par rapport à un autre agent potentiel (comme dans la valeur radicale).

114 On notera aussi que la propriété syntaxiquement attribuée à B revient, sémantiquement, à l'énonciateur qui se prononce en fait sur les chances de validation du prédicat (*yield money*). Il s'agit là d'un cas d'hypallage syntaxique (*John is sure to win*) : l'adjectif informe sur le point de vue de l'énonciateur sur B (sur les chances de réalisation du procès), non sur B lui-même.

115 *Inevitable*, en position épithète, relève de la même analyse, son sémantisme se prêtant tout particulièrement à l'expression de la notion de prédiction :

[25] The Abbots united for the **inevitable** photograph bear more than a passing resemblance to a sports team. BNC

116 En emploi attributif, *inevitable* peut, sans dommage, permuter avec sa glose (*that can't be avoided*) :

[26] He saw that if an electron could occupy any orbit round a nucleus then a spiralling collapse was **inevitable**. BNC

117 Le suffixe porte là une valeur radicale, et comme précédemment, il y a ici construction de propriété de l'argument but (*a spiralling collapse*) ; la source étant indéterminée, tout énonciateur ferait le même constat. N'est exprimée en ce cas aucune incertitude.

118 Alors qu'en épithète [25], si la source est effacée, elle est parfaitement identifiable : c'est l'énonciateur qui se prononce sur le caractère hautement prévisible de l'événement.

119 Pour résumer, lorsque l'adjectif est en position attribut, la prédiction se fonde sur les propriétés de B, évaluées dans la perspective de leur impact : l'événement est perçu comme une conséquence (hautement probable) des propriétés de B. Tandis que lorsque l'adjectif est prénominal, c'est à partir de ses propres connaissances que l'énonciateur déclare la haute probabilité du procès²³. Par conséquent, selon que la source est déterminée ou non, l'adjectif renverra à l'expression du point de vue de l'énonciateur sur B ou bien à la construction d'une propriété de B. Ainsi, selon que domine la valeur radicale ou épistémique, l'événement évoqué sera présenté soit sous l'angle de la potentialité, à propos du but (B) — et correspondra à l'attribution d'une propriété à B — soit de l'éventualité, c'est-à-dire du point de vue de l'énonciateur, et sans modification aucune des propriétés inhérentes de B.

2.2.2.3 -ble marqueur de modalisation appréciative

120 La qualification dont B fait l'objet peut correspondre à une attribution de propriété à valeur appréciative : l'adjectif informe alors sur le point de vue de l'énonciateur sur l'élément qualifié, dénote « l'appréciation favorable [...], défavorable, le jugement de normalité ou d'anormalité » (Groussier & Rivière 1996 : 18). La source est identifiable (même si elle n'est pas nommée) et c'est donc par rapport à l'énonciateur que le repérage est effectué.

121 Il est plus difficile qu'il n'y paraît de déterminer la nature appréciative d'un adjectif, en dehors des exemples prototypiques (bon, mauvais, beau, laid, agréable, souhaitable...). En l'occurrence, sera considéré comme appréciatif tout adjectif qui renseigne le co-énonciateur non sur l'objet, mais sur le point de vue (en termes de jugement de valeur) de la source énonciative : autrement dit, un adjectif appréciatif n'est pas dédié à la construction de propriété, mais à l'expression du regard de l'énonciateur.

122 Au cours de cette étude, on a déjà relevé de semblables qualificatifs : *marriageable*, *treasonable*, *veritable* (dénominaux), ainsi que *inevitable* qui, par effet de sens, informe sur le caractère jugé inopportun de l'événement qualifié. Dans chacun de ces cas, la qualification résulte bien d'une évaluation subjective des propriétés de B.

123 Il en va de même pour les formes suivantes :

eligible young man
honourable decision
responsible citizen

124 On notera en premier lieu que toutes constituent des emprunts, et qu'à l'exception de *honourable*, il n'est pas possible de formuler une glose paraphrastique faisant apparaître le verbe dont est dérivé l'adjectif. On s'appuiera donc sur les définitions dictionnairiques qui éclairent sur leurs affinités :

eligible : worthy of being chosen or elected
 honourable : worthy of being honoured
 responsible : trustworthy

125 L'étymologie de *worth* permet de comprendre la connotation appréciative de ces adjectifs. En vieil anglais, *worth* renvoie simplement au coût (*pennyworth*), puis au XIV^e, il dénote la valeur en général (plus seulement monétaire) pour acquérir au XVI^e le sens de valeur morale, intellectuelle, personnelle, d'où son acception actuelle de mérite.

126 L'interprétation de *eligible* et de *responsible* varie en fonction de leur emploi syntaxique. L'emploi attributif est toujours associé à une complémentation :

[27] Over 500,000 18-year-olds will be **eligible** to vote this year. BNC

127 La qualification signale que le sujet possède les propriétés requises pour valider le procès (contenu de la complémentation). L'emploi absolu est impossible, de même que pour *responsible* :

[28] These officials were **responsible** for the collection of revenue. BNC

128 Ainsi, l'adjectif attributif dit quelle relation existe entre le sujet (*18-year-olds - these officials*) et le prédicat (*vote this year - collection of revenue*) : il en explicite les conditions de réalisation en termes de propriétés du sujet (*they can vote/ collect revenue*). Dans ces emplois relatifs, la relation prédicative est saturée, la source et le but sont instanciés.

En position épithète, la qualification revêt une valeur appréciative :

[29] No matter how many **eligible** young men my uncle parades before me, I shall never marry. BNC

[30] I thought it was a very **responsible** decision. BNC

129 Que l'emploi épithète (dans cette acception) soit obligatoire et non simplement possible²⁴ montre bien que ce n'est pas à l'absence de complémentation que le qualificatif doit sa position prénominale. L'adjectif n'étant pas destiné à une fonction relationnelle (entre un sujet et un prédicat), son statut est différent : la propriété qu'il dénote est alors nommée pour elle-même. Et c'est par rapport à l'origine énonciative que la relation est repérée. La qualification traduisant ainsi le point de vue de l'énonciateur, elle est syntaxiquement inséparable du référent qualifié.

- 130 L'étude de la détermination nominale est à cet égard significative : la valeur appréciative ne semble en effet pas compatible avec une opération de fléchage :

the responsible minister = the minister in charge (of...) : en charge
(prédicable avec complémentation)
a responsible minister = a trustworthy minister : sérieux, digne de ce nom
(imprédicable)
an eligible husband = worthy of being chosen : un beau parti (imprédicable)
?the eligible husband

- 131 L'opération de détermination marquée par *a* porterait donc sur l'ensemble *eligible husband* ou *responsible minister* ; en d'autres termes, il n'y aurait pas création (à l'aide de l'adjectivation) d'une sous-classe, mais extraction d'un élément de la classe (pré-existante) *eligible husband* ou *responsible minister*, la propriété (*eligible*, *responsible*) étant posée comme constitutive de la notion (d'où l'emploi prénominal obligatoire).
- 132 Enfin on notera que la gradation n'est possible que lorsque l'adjectif a une valeur appréciative : *a very responsible decision - one of the most eligible bachelors*.
- 133 Si *honourable* est le plus souvent employé en épithète, c'est tout d'abord dans des formes d'adresse (*honourable member*), figées au point que l'adjectif est presque vide de sens²⁵. Il peut cependant être réinvesti, mais on remarquera que c'est au prix d'un changement d'emploi syntaxique :

[31] As regards my right **Hon.** Friend's personal position, he's usually right and he is inevitably **honourable**. BNC

- 134 On s'intéressera donc aux emplois non figés, qui s'observent lorsque l'adjectif ne porte pas sur un animé humain. Rappelons que la valeur appréciative de *honourable* tient en premier lieu au sémantisme de sa racine (*honour*). Mais ce qui retient notre attention ici, c'est la modalisation qu'explicite la glose définitoire — *worthy of being honoured* — et dont on suppose que *-ble* est porteur. Dans les emplois suivants, cette glose ne paraît cependant pas entièrement fidèle :

[32]... to encourage just and **honourable** practice. BNC

[33] Mulroney described the new constitutional agreement as a « fair and **honourable** compromise that will strengthen Canada ». BNC

- 135 Plutôt que « digne de respect », il semble que l'énonciateur dit en fait « digne de ce nom », c'est-à-dire *proper* (également obligatoirement prénominal dans cette acception), en d'autres termes « qui correspond en tous points aux propriétés de la notion exprimée en B ». La qualification signale que c'est au terme d'une évaluation comparative des propriétés de la notion et de l'objet de son analyse (B) que l'énonciateur parvient à cette conclusion. On est encore ici en présence d'une relation prédicative non saturée, mais la source est clairement identifiée, c'est par rapport à l'énonciateur qu'elle est repérée. De là *honourable* tire sa valeur appréciative.
- 136 L'analyse de ces dérivés a permis de mettre en évidence que leur emploi obligatoire ou préférentiel on épithète peut résulter de deux facteurs :
- soit la propriété dénotée par l'adjectif est considérée comme intrinsèque et l'emploi prénominal résulte d'une opération de prédication antérieure. Il est remarquable en outre que la qualification aboutisse à la création d'un type. Cette propriété peut être physique (

arable, biodegradable, cultivable, opposable), ou culturelle (*acceptable, disposable, moveable, pensionable, rateable, reportable*).

- soit la propriété est extrinsèque, et la position attributive est rare ou impossible. L'emploi en épithète manifeste que la relation prédicative est repérée par rapport à l'énonciateur qui présente ainsi la propriété comme, à ses yeux, caractéristique de B. Témoignent de l'expression du point de vue des adjectifs dénominaux (*marriageable, treasonable, veritable*), des dérivés à valeur épistémique (*bankable, inevitable*), ou appréciative (*eligible, honourable, responsible*).

- 137 Ainsi, dans l'un et l'autre cas — que la propriété soit intrinsèque ou non — la position prénominale est bien la marque d'une opération de préconstruction.

3. Emploi attributif

3.1. Remarques générales

- 138 Seuls neuf adjectifs sont soumis à cette contrainte. Pour certains, la nécessité de complémentation peut être considérée comme un facteur déclencheur :

[34] The Crown Estate is a public body **accountable** for its actions. BNC

[35] Most of the new agencies are **answerable** to the appropriate minister. BNC

[36] It is datable to the late twelfth century and **attributable** to the earliest named fabliau author, Jean Bodel. BNC

[37] Injury benefit is **payable** to anyone injured or disabled at work regardless of contributions. BNC

- 139 Il n'est pas possible de considérer *incapable of* et *liable to* sur le même plan car, suivis d'un verbe ou d'un prédicat nominalisé, ils constituent déjà en eux-mêmes une modalisation lexicale²⁶ du procès principal exprimé dans le groupe prépositionnel :

[38] Abandoned by her family and her servants, Elena Petrescu was **incapable** of grasping that a revolution had happened. BNC

[39]... Most sandgrouse are **liable** to flock with other species. BNC

- 140 La position attributive obligatoire peut être réservée à une acception spécifique : ainsi *actionable*, en épithète (place préférentielle pour ce sens), signifie « *that can be done or used* » :

[40]... to explore **actionable** issues, products, technologies and trends in emerging application development areas BNC

- 141 mais en attribut, il appartient exclusivement au vocabulaire juridique « *liable to an action at law* »

[41] During the Republic, trusts were not **actionable**. BNC

- 142 La répartition des emplois syntaxiques correspond en ce cas à des acceptions différenciées.

3.2. Valeurs – Interprétations

- 143 Le suffixe de ces adjectifs attributifs est, comme pour les adjectifs épithètes, porteur de plusieurs modalisations possibles, en fonction du sémantisme de la base. Là encore, la modalisation à valeur radicale est dominante.
- 144 Il peut s'agir de la construction d'une propriété culturelle : par cette qualification, l'énonciateur explicite une propriété du sujet ; et puisqu'elle fait l'objet d'une prédication en discours, elle est présentée comme une information nouvelle (que le co-énonciateur est présumé ignorer). Tel est le cas pour *actionable* (41) : l'énonciateur déclare le prédicat *action* comme propriété du terme source (*trusts*).
- 145 On voit ici qu'un adjectif peut cumuler deux motifs de prédication, l'un dû à l'existence de deux acceptions, l'autre lié à la stratégie énonciative, au caractère rhématique de la qualification.
- 146 La construction de propriété peut, tout comme dans les emplois prénominaux, prendre une valeur déontique : *accountable*, *answerable* et *payable* dénotent le caractère nécessaire de la notion prédicative exprimée par l'adjectif. La propriété prédiquée constitue, en elle-même, une obligation pour le sujet de réaliser le prédicat :

[42] It is, in effect, **answerable** to no-one although its members must of course answer to their own national governments. BNC

[43] A bill that is **payable** must be paid. LDOCE

- 147 Le suffixe peut également traduire une modalisation de type épistémique. L'énonciateur fait part de son incertitude quant à la réalisation de la relation prédicative :

[44] Other explanations of failure are more clearly **attributable** to donors. BNC

- 148 On pourrait arguer que le sémantisme de la racine dérivante (*attribute*) manifeste déjà une interprétation de la relation probable de cause à effet entre les deux éléments. En ce cas, *attributable* serait doublement épistémique : de par le sémantisme de la base d'une part, du fait de la dérivation d'autre part.

3.3. Synthèse

- 149 L'analyse de ces dérivés a établi que la suffixation a pour objet de conférer une propriété au syntagme nominal qualifié, ou de manifester le point de vue de l'énonciateur sur un objet ou un événement : quelle qu'en soit la valeur, il s'agit toujours d'une opération de modalisation qui, par nature, ne s'intéresse pas à la question de la validation. Par rapport à la réalité des faits, l'énonciateur reste toujours ainsi dans le domaine virtuel.
- 150 Mais il nous semble que ces adjectifs jouent un rôle dans la pragmatique du discours : ils permettent en effet à l'énonciateur de ne pas procéder ouvertement à une assertion au sens strict (dans le sens de validation de relation sujet/prédicat) ; il n'y a pas de déclaration sur la valeur de vérité de la relation.
- 151 On constate ainsi la distanciation que permet l'adjectivation par rapport à l'assertion : car ces adjectifs, sur le plan rhétorique, sont bien assimilables à des euphémismes. *Advisable* en est une illustration emblématique :

[45] Wellington boots are **advisable**, but they were not absolutely necessary even in this exposed situation BNC

- 152 C'est bien entendu parce que *advise* est un verbe de dire que son dérivé adjectival fait du conseil que l'on pourrait prodiguer un conseil effectivement donné (valeur illocutoire ?). *Available*, dans cet emploi bien particulier, témoigne du même procédé :

[46] The President is not **available** for comment. LDOCE

- 153 Le président, dans les faits, se refuse à toute déclaration.
- 154 Et c'est pour ce même motif que *attributable* (également verbe de dire) peut, sans dommage, permuter avec *attributed* (avec une infime nuance sur le plan du contenu global du message). Il semble aussi fondé de considérer que *accountable* – ainsi que son synonyme *answerable* – et *payable* impliquent le même retrait par rapport à la réalité.
- 155 Sur la motivation de l'emploi syntaxique, on avancera qu'il est lié à cette présentation euphémistique – si l'on veut bien considérer que l'euphémisme manifeste la prise en compte du co-énonciateur – aux fins d'atténuer la portée d'une assertion. La prédication de la qualification en soulignerait – au niveau syntaxique – le caractère nouveau, inattendu, ou en l'occurrence décalé (par rapport à la réalité), en termes de point de vue évidemment.

4. Conclusion

- 156 L'objectif de cette étude était d'évaluer les impacts sémantique et syntaxique de la suffixation dans les dérivés en *-ble*. On a pu vérifier – et ceci confirme nos conclusions concernant d'autres adjectifs syntaxiquement contraints – que la position épithète vise à présenter la qualification comme préconstruite : soit du fait du caractère présenté comme intrinsèque de la propriété (physique ou culturelle), soit parce qu'elle témoigne d'un travail évaluatif antérieur de l'énonciateur. L'emploi attributif, qui correspond à la prédication d'une propriété en discours, témoigne pour sa part d'une authentique prise en compte du co-énonciateur : la qualification, ainsi mise en exergue de par sa position rhématique, porte une forte empreinte énonciative, et se signale (syntaxiquement) comme résultant d'une interprétation.
- 157 Le sémantisme de la racine participe pleinement de l'emploi syntaxique, et selon qu'il s'agit de verbes de dire ou de faire, la relation sous-jacente entre l'adjectif et le nom se traduit par divers schémas paraphrastiques dont le point d'ancrage est la présence d'une modalisation. Ceci est évidemment commun à tous les adjectifs en *-ble*, mais le choix d'un corpus fini nous a permis de circonscrire l'analyse et d'apporter des réponses concernant les contraintes syntaxiques. Le schéma dominant (mais non le seul) équivaut à une modalisation de type radical.
- 158 Il semble par conséquent que *-ble* doit être considéré comme un marqueur dont la valeur fondamentale est la modalisation : qu'elle soit de type radical, épistémique ou appréciatif dépend de la nature des éléments mis en relation, c'est-à-dire des rapports autorisés par leurs propriétés primitives.

Je remercie Pierre Cotte pour sa relecture attentive et ses suggestions.

BIBLIOGRAPHIE

- Albrespit, Jean. 1998. « Les adjectifs en -able ». Communication au 38^e Congrès de la SAES.
- Bauer, Laurie. 1983. *English Word Formation*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Bolinger, Dwight. 1967. « Adjectives in English. Attribution and predication ». *Lingua* 18, 1-34.
- Bouscaren Janine et Jean Chuquet. 1987. *Grammaire et textes anglais*. Gap : Ophrys.
- Bouscaren, Janine, Alain Deschamps et Catherine Mazodier. 1993. « Éléments pour une typologie des procès ». *Cahiers de recherche* 6, Gap : Ophrys, 7-34.
- Cotte, Pierre. 1996. *L'explication grammaticale de textes anglais*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Culioli, Antoine. 1982. « Rôle des représentations métalinguistiques en syntaxe ». 13^e Congrès international des linguistes, Tokyo, DRL, Paris 7, 1-30.
- Duchet, Jean-Louis et Jean-Michel Fournier. 1989. « Isomorphisme et productivité dans l'accentuation et la prononciation des mots dérivés anglais ». *Le Suprasegmental II*, 111-122, Paris : APLV.
- Gilbert, Eric. 1993. « May, must, can et les opérations énonciatives ». *Cahiers de Recherche en grammaire anglaise*, tome 3. Paris : Ophrys.
- Gilbert, Eric. 1998. « Quelques remarques sur as et la construction des valeurs référentielles ». *Travaux linguistiques du Cerlico* 11. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 103-126.
- Groussier, Marie-Line et Claude Rivière. 1996. *Les mots de la linguistique — Lexique de linguistique énonciative*. Paris : Ophrys.
- Guierre, Louis. 1979. « Essai sur l'accentuation en anglais contemporain ». Thèse d'état, Université Paris 7.
- Huart-Friedlander, Ruth. 1989. « Nouveau regard sur les noms composés ». In A. Gauthier (dir.), *Explorations en linguistique anglaise*. Berne : Peter Lang.
- Jespersen, Otto. 1914 – 1939. *A Modern English Grammar on Historical Principles*. Copenhague : Ejnar Munksgaard, Londres : Allen and Unwin.
- Marchand, Hans. 1969. *The Categories and Types of Present-Day English Word Formation*. Munich : C.H. Beck'sche verlagbuchhandlung.
- Merle, Gabriel et al. 1993. *Néologie lexicale, anglais n°5*, GRIL, Université Paris 7.
- Merle, Gabriel et al. 1996. *Néologie lexicale, anglais n°7*, GRIL, Université Paris 7.
- Schuerer, Martine. 1997. « Mots composés en V-ing + nom. Le cas remarquable des compositions elliptiques lexicalisées ». *Travaux linguistiques du Cerlico* 10. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 167-196.
- Schuerer, Martine. 1999. « Étude sur les contraintes syntaxiques des adjectifs en -ed en anglais ». *Cahier du CIEL* 1998-1999, 110-151.
- Tournier, Jean. 1985. *Introduction descriptive à la lexicogénétique de l'anglais contemporain*. Paris, Genève : Champion-Slatkine.

Zandvoort, R. W. *A Handbook of English Grammar*, Londres : Longman, 1969.

Dictionnaires

Collins Cobuild English Language Dictionary. 1987. Londres : Collins.

The Concise Oxford Dictionary of English Etymology. 1986. Oxford : Oxford University Press.

Longman Dictionary of Contemporary English. 1987. Harlow : Longman.

Webster's New International Dictionary. 1968. Springfield, MA : Merriam.

NOTES

1. sur les formes en *-ing* (Schuwer 1997), sur les adjectifs en *-ed* (Schuwer 1999).
2. Ce développement est fondé sur Jespersen et Marchand.
3. Selon Duchet et Fournier, les adjectifs en *-ible* correspondent au schéma « pseudo-morphème +terminaison », et devraient être considérées comme des unités « non dérivées ». Cependant, même si ces formations ne sont pas « reliées, pour le locuteur, à un dérivant par une nécessité sémantique claire », la construction de la signification se fonde nécessairement sur l'association de ces deux éléments non autonomes. C'est pourquoi ils seront analysés au même titre que les autres adjectifs en *-ble*.
4. Ainsi, d'après OED, *lovable* (1340) serait dérivé de *love* (v)+*-able*. Mais selon Marchand, cette formation est assimilable à celle de *comfortable* : *comfort* (n)+*-able*.
5. Néologie lexicale 5 et 7
6. *agreeable, assistable, comfortable, deceivable, (dis)cretable, durable, favourable, forcible, knowledgeable, perishable, risible, (un)shrinkable, (un)suitable, variable*
7. *knowledgeable* (formé sur *knowledge* substantif) n'a pris son sens actuel qu'au XIX^e (*having knowledge*) ; *able* illustre ici son étymologie latine : < *habilis*-*habere* (*have*)
8. slogan publicitaire, cité par *Webster's*
9. *Webster's*
10. Nous appliquons ici aux suffixes les critères de séparabilité des préfixes établis par Guierre.
11. La contrainte n'est pas toujours absolue et peut n'apparaître que dans certains emplois.
12. Par convention, N1 renvoie au substantif dont est dérivé l'adjectif en *-ble*, N2 au substantif qualifié.
13. British National Corpus
14. À titre comparatif, une recherche sur *sensible* aboutit à presque 3 000 citations.
15. *treacherous* ou *treasonous*, eux aussi peu usités, seront alors utilisés.
16. du grec *antonomazein* : appeler d'un nom différent
17. gloses élaborées à partir des définitions données par OED
18. ou dérivé par affixation d'un adjectif répondant aux mêmes critères de formation
19. *acceptable - cultivable - eligible - honourable - miserable - movable - responsible - returnable*. Un doute subsiste quant à l'origine latine ou française de *arable*.
20. Soit, en épithète d'un animé humain, il s'agit d'expressions rituelles, voire obligées (*my honourable friend, the Honourable MP*), dont la fonction pragmatique atténue fortement l'apport sémantique.
21. BNC n'en donne que 10 occurrences en contexte (pour d'autres adjectifs, un minimum de 50 citations est proposé).
22. Il serait difficile de parler ici de « source », dans la mesure où elle n'est pas véritablement agentive. La complémentation [28] est en effet introduite par *under*. C'est seulement le résultat du procès (les règles) qui est évoqué, et non l'événement lui-même (le moment où elles ont été établies).

23. Il est d'ailleurs significatif que *usual* puisse ici facilement permuter avec *inevitable* : c'est bien sur ses connaissances que l'énonciateur s'appuie pour prédire l'événement.

24. On sait que, par nature, l'emploi épithète témoigne d'une opération de pré-construction. Mais ici, comme il est obligatoire, il ne peut ici être considéré comme consécutif à une prédication en *be*.

25. Comme en français, « cher collègue », l'adjectif étant, là aussi, obligatoirement prénominal.

26. Il ne s'agit bien entendu pas d'une modalisation au sens strict, le sujet et prédicat n'étant pas mis en relation à l'aide d'un auxiliaire de modalité. Mais il y a bien assertion d'une propriété.

RÉSUMÉS

L'objectif de cette étude est de mesurer l'apport sémantique et l'impact syntaxique de la dérivation dans les adjectifs en -ble réputés syntaxiquement contraints, certains figurant obligatoirement en épithète, d'autres en attribut. On pose l'hypothèse que le comportement syntaxique différencié est lié à trois facteurs : au type de base suffixé, aux propriétés du référent que l'adjectif dérivé modifie ; enfin à la nature de la relation que le suffixe établit entre la base dérivante et le nom-support.

This paper deals with syntactically constrained -ble adjectives, some being restricted to predicative position, others occurring attributively only: our objective is to assess both the semantic value and the syntactic impact of the suffix. The working hypothesis is that the syntax of such adjectives is linked to three factors, namely the nature of the stem (verbal/nominal), the properties of the noun modified by the derivative, and the relation established by the suffix between the stem and the noun.

INDEX

Mots-clés : adjectif, dérivé, modalisation, sémantique, syntaxe

Keywords : adjective, derivative, modalization, semantics, syntax

AUTEUR

MARTINE SCHUWER

Martine Schuwer est professeur de linguistique anglaise à l'université Rennes 2 Haute Bretagne.

Ses domaines d'enseignement et de recherche sont la linguistique anglaise et la lexicologie.

Martine.Schuwer@uhb.fr